

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Koria Nefo 06.00

Révision: 11.02.2025

Code du produit: 112

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Koria Nefo 06.00

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Inhibiteur de corrosion

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Jokisch GmbH
Germany
Rue: Industriestraße 5
Lieu: D-33813 Oerlinghausen
Téléphone: +49(0)5202/9734-0
Téléfax: +49(0)5202/9734-49
E-mail: info@jokisch-fluids.de
Interlocuteur: Regulatory affairs
E-mail: MSDS@jokisch-fluids.de
Internet: www.jokisch-fluids.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33(0)145425959
Numéro d'appel d'urgence (24h) +1 872 5888271 (JRR) (en, fr); numéro
ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Information supplémentaire

Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Sens. 1; H317

Asp. Tox. 1; H304

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

White mineral oil (petroleum)

Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics

Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium

Benzene, mono-C10-14-alkyl derivs., fractionation bottoms, intermediate cut, sulfonated, sodium salts

Mention Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Koria Nefo 06.00

Révision: 11.02.2025

Code du produit: 112

Page 2 de 15

P301+P310	des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P331	Traitement spécifique (voir Informations sur cette étiquette).
P333+P313	NE PAS faire vomir.
P362+P364	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
P501	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Éviter le rejet dans l'environnement.

La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants pertinents**

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
8042-47-5	White mineral oil (petroleum)	50 - < 100 %
	232-455-8 01-2119487078-27	
	Asp. Tox. 1; H304	
64741-65-7	Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics	30 - < 35 %
	918-167-1 01-2119472146-39	
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1; H226 H304	
1471316-72-9	Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium	2,5 - < 5 %
	939-603-7 01-2119978241-36	
	Skin Sens. 1; H317	
64742-53-6	Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée	1 - < 2,5 %
	265-156-6 01-2119480375-34	
	Asp. Tox. 1; H304	
85117-47-1	Benzene, mono-C10-14-alkyl derivs., fractionation bottoms, intermediate cut, sulfonated, sodium salts	0,1 - < 1 %
	285-597-8 01-2119985162-35	
	Skin Sens. 1; H317	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Korja Nefo 06.00

Révision: 11.02.2025

Code du produit: 112

Page 3 de 15

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
8042-47-5	232-455-8	White mineral oil (petroleum)	50 - < 100 %
		par inhalation: CL50 = > 5 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2001 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
64741-65-7	918-167-1	Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics	30 - < 35 %
		par inhalation: CL50 = > 4,95 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 2200-2500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5000-15000 mg/kg	
1471316-72-9	939-603-7	Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium	2,5 - < 5 %
		dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10000-20000 mg/kg	
64742-53-6	265-156-6	Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée	1 - < 2,5 %
		par inhalation: CL50 = > 5,53 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	
85117-47-1	285-597-8	Benzene, mono-C10-14-alkyl derivs., fractionation bottoms, intermediate cut, sulfonated, sodium salts	0,1 - < 1 %
		par inhalation: CL50 = > 1,9 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas de malaises persistants, consulter un médecin. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions.

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
Laver abondamment à l'eau/au savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.
Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Poudre d'extinction. Dioxyde de carbone. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂).
Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Korja Nefo 06.00

Révision: 11.02.2025

Code du produit: 112

Page 4 de 15

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Eloigner toute source d'ignition.
Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent.

Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel Utiliser une protection respiratoire adéquate Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination .
Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13
Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter la formation de brouillard d'huile.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité.
Température de stockage conseillée : 5-40 °C

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Durée de stockage maximale : 3 ans

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Koria Nefo 06.00

Révision: 11.02.2025

Code du produit: 112

Page 5 de 15

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
8042-47-5	White mineral oil (petroleum)			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	164,56 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	217,05 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	34,78 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	93,02 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	25 mg/kg p.c./jour
1471316-72-9	Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	35,26 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	25 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	8,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	12,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	local	0,518 mg/cm ²
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	2,5 mg/kg p.c./jour
64742-53-6	Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	0,97 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0,74 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	2,73 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	5,58 mg/m ³
85117-47-1	Benzene, mono-C10-14-alkyl derivs., fractionation bottoms, intermediate cut, sulfonated, sodium salts			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0,66 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	3,33 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	0,33 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	1667 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0,833 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Koria Nefo 06.00

Révision: 11.02.2025

Code du produit: 112

Page 6 de 15

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
1471316-72-9	Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium	
Eau douce		0,1 mg/l
Eau de mer		0,1 mg/l
Sédiment d'eau douce		45211 mg/kg
Sédiment marin		45211 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l
Sol		36739 mg/kg
64742-53-6	Distillats naphtériques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée	
Intoxication secondaire		9,33 mg/kg
85117-47-1	Benzene, mono-C10-14-alkyl derivs., fractionation bottoms, intermediate cut, sulfonated, sodium salts	
Eau douce		1 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		723500000 mg/kg
Sédiment marin		723500000 mg/kg
Intoxication secondaire		16667 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		868100000 mg/kg

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection de la peau

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit. Établir un plan de protection de la peau.

Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: marron
Odeur: caractéristique

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Koria Nefo 06.00

Révision: 11.02.2025

Code du produit: 112

Page 7 de 15

		Testé selon la méthode
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	167,2 - 328,7 °C	
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	10 vol. %	
Point d'éclair:	62 °C	closed cup
Température d'auto-inflammation:	>200 °C	
pH-Valeur:	non applicable	
Viscosité cinématique (à 40 °C):	5 mm ² /s	ASTM D 7042
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	0,81 g/cm ³	DIN 51757

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre: forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Eviter ce qui suit : Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux: aucune

Information supplémentaire

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.
Les données se rapportent au composant principal.**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Korja Nefo 06.00

Révision: 11.02.2025

Code du produit: 112

Page 8 de 15

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	White mineral oil (petroleum)				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD 401
	cutanée	DL50 > 2001 mg/kg	Rabbit	ECHA	OECD 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 5 mg/l	Rat	ECHA	OECD 403
64741-65-7	Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics				
	orale	DL50 5000-15000 mg/kg	Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 2200-2500 mg/kg	Lapin	ECHA	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 4,95 mg/l	Rat	ECHA	OECD Guideline 403
1471316-72-9	Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium				
	orale	DL50 10000-20000 mg/kg	Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 2000 mg/kg	Rat	ECHA	
64742-53-6	Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	ECHA	OECD 401
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Lapin	ECHA	OECD 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 5,53 mg/l	Rat	ECHA/ Read Across	OECD 403
85117-47-1	Benzene, mono-C10-14-alkyl derivs., fractionation bottoms, intermediate cut, sulfonated, sodium salts				
	orale	DL50 >5000 mg/kg	Rat	Echa	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 >5000 mg/kg	Rat		OECD Guideline 403
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 1,9 mg/l	Rat		OECD Guideline 403

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium; Benzene, mono-C10-14-alkyl derivs., fractionation bottoms, intermediate cut, sulfonated, sodium salts)

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Korja Nefo 06.00

Révision: 11.02.2025

Code du produit: 112

Page 9 de 15

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de risques spéciaux à signaler. Expériences tirées de la pratique.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

Peut s'enrichir dans les organismes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Korja Nefo 06.00

Révision: 11.02.2025

Code du produit: 112

Page 10 de 15

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
8042-47-5	White mineral oil (petroleum)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1000 mg/l	96 h	Leuciscus idus	ECHA	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	OECD 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 1000 mg/l	28 d	QSAR	ECHA	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 1000 mg/l	21 d	Daphnia magna		
64741-65-7	Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >1001 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 1 mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA	OECD Guideline 211
1471316-72-9	Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna		OECD 202
	Toxicité pour les algues	NOEC > 1000 mg/l	3 d	Scenedesmus subspicatus		OECD 201
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 >10000 mg/l ()				
64742-53-6	Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Pimephales promelas		OECD 203; KS=1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OECD 201; KS = 2
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >10000 mg/l	48 h	Daphnia magna		OECD 202; KS = 2
85117-47-1	Benzene, mono-C10-14-alkyl derivs., fractionation bottoms, intermediate cut, sulfonated, sodium salts					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1000 mg/l	96 h	Sheepshead minnows	Echa	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1000 mg/l	72 h		Echa	EPA OTS 797.1050
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1000 mg/l	48 h	Daphnia Magna	Echa	EPA OTS 797.1300

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Korja Nefo 06.00

Révision: 11.02.2025

Code du produit: 112

Page 11 de 15

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
8042-47-5	White mineral oil (petroleum)	OECD	0%	28	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
64741-65-7	Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics	OECD Guideline 301 F	87 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
1471316-72-9	Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium	RA_CAS 70024-69-0, OECD 301D	8,0%	28	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
64742-53-6	Distillats naphéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée		31,13 %	28	
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
8042-47-5	White mineral oil (petroleum)	> 4
64741-65-7	Hydrocarbons, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics	6,7 - 7,2
1471316-72-9	Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium	6,91
85117-47-1	Benzene, mono-C10-14-alkyl derivs., fractionation bottoms, intermediate cut, sulfonated, sodium salts	10,86

12.4. Mobilité dans le sol

dans l'état fourni: liquide

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB .

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

130899 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles usagées non spécifiées ailleurs; déchets non spécifiés ailleurs; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

130899 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles usagées non spécifiées ailleurs; déchets non spécifiés ailleurs; déchet dangereux

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Korja Nefo 06.00

Révision: 11.02.2025

Code du produit: 112

Page 12 de 15

L'élimination des emballages contaminés

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas vider dans les égouts.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

-

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4. Groupe d'emballage:

-

Autres informations utiles (Transport aérien)

Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Informations réglementaires UE

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Koria Nefo 06.00

Révision: 11.02.2025

Code du produit: 112

Page 13 de 15

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28, Inscription 29, Inscription 40

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Hydrocarbures, C11-C12, isoalkanes, <2% aromatics

Acide benzènesulfonique, Dérivés di-C10-C14-alkylés, Sels de calcium

Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités; huile de base - non spécifiée

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,7,9,12,15.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Korja Nefo 06.00

Révision: 11.02.2025

Code du produit: 112

Page 14 de 15

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Abkürzungen und Akronyme siehe Verzeichnis unter <http://abk.esdscom.eu>

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Koria Nefo 06.00

Révision: 11.02.2025

Code du produit: 112

Page 15 de 15

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)